Publié sur <u>www.creuse.fr</u> le 01/06/2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023 Reçu en préfecture le 31/05/2023 Publié le

ID: 023-222309627-20230530-CP2023128-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 26 MAI 2023

DELIBERATION N°CP2023-05/4/13 **DOSSIER N°5769**

AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ÉLÈVES EN RESTAURATION SCOLAIRE ET CONTRIBUTION À LA BAISSE DES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES DES **AGENTS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN. Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME Hélène PILAT à Jérémie SAUTY Catherine GRAVERON à Franck FOULON Guy MARSALEIX à Bertrand LABAR Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

> ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports

RAPPORTEUR: Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET: Amélioration des conditions d'accueil des élèves en restauration scolaire et contribution à la baisse des troubles musculo squelettiques des agents



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice.

VU le rapport CP2023-05/4/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Publié sur <u>www.creuse.fr</u> le 01/06/2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023 Reçu en préfecture le 31/05/2023 Publié le

ID: 023-222309627-20230530-CP2023128-DE

VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

-sous réserve de l'obtention du soutien financier de l'État à travers la DSID, dans les conditions mentionnées dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous d'engager le renouvellement du mobilier de la restauration scolaire des 16 collèges creusois dès la rentrée 2023,

Prévisionnel du projet HT*						
Matériel	Prix HT €	Quantité	Coût HT €	Taux DSID	DSID sollicitée €	Reste à charge CD23 €
Table anti- bruit 6 places	269,72	150	40 458,00	0,80 %	32 366,40	8 091,60
Table anti- bruit 4 places	213,21	300	63 963,00	0,80 %	51 170,40	12 792,60
Chaise	81,21	2 100	170 541,00	0,80 %	136 432,80	34 108,20
TOTAL	2100 places de self		274 962,00	0 ,80 %	219 969,60	54 992,40

(*) Le CD23 récupérera la TVA sur les dépenses matérielles à hauteur de 16.404 %.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à solliciter les financements publics susceptibles d'être mobilisés pour ce projet et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET